



Thème	Territoire	Fiche-bonne pratique	
Énergie pour les transports	Jargeau	Référence : 45_ET_02	Date : Janvier 2011

Un marché 100% Bio à Jargeau (45)



Marché bio trimestriel à Jargeau



Des producteurs et des revendeurs
à votre service :
fruits et légumes, vins, pains, plantes
aromatiques, confitures, biscuits,
cafés, cosmétiques...

Samedi 3 avril 2010
Place du Martroy
de 9h00 à 13h00



Source : Mairie de Jargeau



Historique/Contexte	Dans l'idée d'animer la place du Martroy et dans un souci de la municipalité de faire évoluer la ville vers le développement durable, la mairie de Jargeau a répondu positivement à une demande des commerçants de mettre en place un marché des produits issus de l'agriculture biologique. Ce marché 100% Bio est trimestriel, constitué de 7 à 8 producteurs locaux Bio, et ne se substitue pas au marché classique hebdomadaire.
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - Été 2008 : rédaction du règlement de marché et consultation de la CCI . Envoi d'un courrier à 170 producteurs Bio recensés par Biocentre. - Ouverture du 1er marché en octobre 2008. - 4 marchés organisés / an en 2009 et 2010.
Territoire	Jargeau (45)
Maître d'ouvrage	Commune de Jargeau
Maître d'œuvre	Commune de Jargeau
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à la réduction de la consommation d'énergie et des émissions de GES, associées au transport de marchandises. - Promouvoir une consommation de qualité tout en rapprochant producteurs et consommateurs. - Répondre à une demande croissante du consommateur.
Contenu / Travaux	<ul style="list-style-type: none"> - La mairie a suivi la procédure administrative classique d'ouverture d'un marché (rédaction d'un règlement de marché, consultation de la CCI, affichage, publicité) - Communication sur les radios locales. - Une commission municipale a été créée afin d'évaluer le fonctionnement du marché Bio, l'opportunité de le pérenniser et de le développer. Elle détermine chaque année les dates de mise en place. <p>Seuls des producteurs Bio locaux répondant aux critères édictés par Biocentre peuvent participer au marché. 4 à 5 producteurs locaux participent régulièrement à ce marché trimestriel.</p> <p>Il s'agit d'un marché essentiellement alimentaire. Mais les "éco-produits", produits écologiques non alimentaires (produits d'hygiène et cosmétique, textiles, produits ménagers, jardinage, produits pour l'habitat ainsi que les ouvrages relatifs à l'alimentation saine et à l'écologie en général) peuvent également être proposés sur ce marché bio.</p> <p>Tout produit vendu sur le marché doit posséder un label "AB, Cosmébio..." contrôlé et certifié par un organisme certificateur agréé</p>



	par les pouvoirs publics (pour la France : ECOCERT, SGS-IGS, Qualité France, Ulase, Aclave et Agocert).
Difficultés	Pas de difficultés particulières à la création du marché trimestriel. Cependant, la mairie souhaiterait que le marché Bio devienne mensuel, mais se trouve confrontée aux problèmes de disponibilités des producteurs actuellement présents sur le marché trimestriel, et au manque d'autres producteurs locaux cultivant de manière biologique.
Sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des habitants aux mérites de la culture biologique de proximité, tant en termes d'aménagement du territoire, qu'en ce qui concerne l'abandon des produits phytosanitaires. - Information par les radios locales. - Diffusion d'affichettes produites par la mairie. - Communication dans le cadre de la semaine du développement durable en avril 2010.
Coût de l'opération	Uniquement des coûts relatifs à la communication sur l'événement (réalisés en interne, donc négligeables).
Financeurs	/
Finalités du développement durable	<ul style="list-style-type: none"> -Lutte contre le changement climatique -Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources -Cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations -Épanouissement de tous les êtres humains -Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
Dispositif-cadre	Action qui s'inscrit dans une démarche globale de respect de l'environnement mise en place progressivement par la ville de Jargeau (dont la mesure principale en cours est l'élaboration d'un Agenda 21 local) et qui s'articule avec d'autres actions comme l'introduction progressive de produits issus de l'agriculture biologique lors des réceptions et vins d'honneur, ou la mise en œuvre de l'opération « Objectif Zéro Pesticide dans nos villes et villages ».
Évaluation	Fréquentation du marché et satisfaction des habitants. Participation régulière d'un nombre suffisant de producteurs locaux.
Singularité	Peu de marchés 100% Bio existe en Région Centre
Contacts	Mr Daniel BRETON, adjoint au Maire de Jargeau, délégué à l'environnement et au social
Rédacteur	Correspondant Aménagement Durable pour le Loiret et l'Eure-et-Loir Service Bâtiment Logement et Aménagement Durable - DREAL Centre Tél : 02 38 52 47 94



Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
CENTRE

le Grenelle Environnement